

Arrêté N° 2023-328

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les statuts du Service général d'action sociale approuvés par le Conseil d'administration de l'Université Lyon 2 en sa séance du 5 avril 2019 et notamment l'article 6 ;
Vu l'arrêté 2019-227 portant nomination de M. Ibrahim CHAHAB, Directeur du Service général d'action sociale à compter du 18 novembre 2019 ;
Considérant le départ de M ; Ibrahim CHEHAB à compter du 30 août 2022 et la vacance en résultant,

Arrête :

Article 1 : Madame Céline MARTIN DE BOUDARD, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, est nommée Directrice du Service général d'action sociale.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 4 septembre 2023 pour une période de 4 ans et abroge l'arrêté n°2019-227 susvisé.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au sein de l'Université et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 23 novembre 2023

Nathalie DOMPNIER